

Ainsi va le mondé. Seul, l'abus poussé à ses dernières limites (nous y arrivons), pourra remettre en honneur les sages théories, et les traduire par la pratique.

Avant de passer à une autre séance, citons un vœu du Congrès. Nous voudrions pouvoir le proclamer à son de trompe à la porte de chacune de nos églises et l'afficher à la place de toutes ces annonces de concerts ecclésiastiques :

« Le goût réproouve tout jeu d'orgue, avant, pendant ou après le chant liturgique, qui serait de nature à troubler l'ensemble des tendances de ce chant, et par conséquent proscrire et condamner tout prélude, tout verset ou toute autre fantaisie d'un style ou d'un mode étranger au mode et au style du chant de l'office. »

Troisième séance, relative à l'exécution.

M. le chevalier Van-Elewyk déplore l'ignorance des chantres qui ne savent pas le latin et réclame la présence du prêtre parmi eux. Cela n'est pas suffisant ; c'est un pas fait vers une solution, mais un seul pas, un prêtre parmi les chantres ! remède insuffisant. Renvoyez les chantres et faites chanter les prêtres ; en d'autres termes, ayez un clergé qui, au lieu de rester bouche close pendant les offices, chante, comme cela est son devoir, et vous aurez relevé la dignité du chant d'église abaissée par les fonctions salariées. Le reste de cette séance est d'un intérêt secondaire. Nous passons sur la quatrième, où il ne s'agit que de la facture des orgues, sujet tout spécial. Dans la cinquième il est question des maîtrises. Nous y trouvons des aveux qui nous mènent à des conclusions fort différentes de celles des auteurs. Pour faire l'éloge des maîtrises, M. le chevalier Van-Elewyk cite Grétry et Gossec comme étant sortis de leur sein. C'est une critique détournée. Il serait assez singulier que l'Eglise entretint à de grands frais des écoles dont le résultat a toujours été de fournir le théâtre de compositeurs et de chanteurs.